

COMMUNE DE 71520 SAINT LEGER SOUS LA BUSSIERE

PROCES VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 Juillet à 19H30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Pierre LAPALUS, maire.

Présents : M Sébastien ANADON, Mme Marjorie BRETASSE, M. Patrice DROIN, M Aurélien JEANNEAU, M. Pierre LAPALUS, M Didier SARRAZIN, Mme Jocelyne THEVENET, Mme Catherine THOMAS, M. Jean-Marie VIVIER.

Excusées : Mme Corinne FAVRE, , Mme Séverine SANGOUARD

Absent :

M Aurélien JEANNEAU a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-verbal du 05 JUIN 2026 ;

Natura 2000 :

Mr Alexandre Mallet est venu pour expliquer l'agrandissement de la superficie de protection, une délibération devra être prise avant décembre pour incorporer si la commune est d'accord 133 hectares vers et sous le Lieu-Dit Pontcharra

Modification Statuts Sivos des Grosne

Mr le Maire fait lecture du mail de la présidente du Sivos concernant la gestion de la restauration scolaire à partir du 01 septembre 2027.

A cet effet, il nous faut délibérer sur la proposition de modification telle que suit :

Madame la Présidente du Sivos propose la modification de l'article 2 alinéa 2 des statuts du syndicat comme suit « la gestion de la restauration scolaire à partir du 01 janvier 2027. »

La commune se réserve le droit de reprendre cette compétence si mise en place de plateaux repas de façon pérenne en cas d'absence de cantinière (force majeure, maladie, AT...)

Après en avoir délibéré, le conseil adopte la modification à l'unanimité

Maison Bélicard :

Attention aux heures de réunion, celles-ci peuvent changées.

Devant la porte fenêtre, un problème de plancher se pose, le maçon propose un lit de sable, le plombier n'est pas d'accord, une discussion aura lieu pendant la réunion de chantier.

Renforcement du plancher ; même avec de l'OSB il y a trop de déport donc il faut installer des renforts entre les poutres.

Tous les arasements ne sont plus à faire ; le charpentier, mercredi, vient pour la cage d'escalier et le renforcement du plancher.

QUESTIONS DIVERSES

Logements Montdidier : *une tache est apparue au plafond, Mr Sarrazin Didier se renseigne sur la possibilité d'un pont thermique.*

Une possibilité de faire faire l'isolation par les combles à 1euro par les locataires ou la mairie, il faut aussi se renseigner pour la maison jumelée.

La consultation des plans sera nécessaire pour connaître les dimensions.

Garage du Bourg : *le garage a été loué 80 euros l'année.*

A la suite d'une découverte d'une fuite d'eau, Mr Sangouard Joseph a fait un devis de reprise de morène à 773 euros HT soit 927 euro TTC.

Une demande de devis pour le toit jouxtant celui du garage sera faite car il est vieillissant et à refaire, la commune fera une demande de subvention pour la totalité.

Un trait de silicone sera fait pour protéger le temps que les travaux puissent se réaliser pour le garage de la cure.

Cuisinière de la cantine : *la livraison a été effectué ce matin, et mise en fonction, elle comprend 5 feux gaz, 1 four 4 niveaux ainsi qu'une étuve électrique. Pour un montant 3685,50 € HT soit 4422,60 € TTC.*

Micro-crèche : *la PMI est passée à la micro-crèche et a fait une demande d'une place PMR, la place choisie est celle à coté de la salle des fêtes, un panneau et un marquage au sol seront apposés pour matérialisation de cette place.*

Ecole : *l'institutrice a fait une liste de travaux à réaliser pendant les vacances scolaires (sonnette, éclairage et nettoyage de la cave, porte d'entrée).*

L'installation de trois tables et chaises sera nécessaire pour la rentrée, voir avec Trambly

Un projet voyage est en cours une demande de subvention sera réalisée auprès du Sivos des Grones et de Mom en Folie, ainsi qu'une participation aux familles.

Repas des Anciens : *le 3 octobre*

Le CIAS de la communauté de commune SCMB participe à hauteur de 3,50 € par habitant, jusqu'à maintenant la commune offrait un repas pour les plus de 70 ans (20 à 25 repas) et un colis pour les plus de 72 ans (35 colis)

Le conseil décide de continuer comme avant.

Après un tour de table, le Maire lève la séance à 22h30

Pierre LAPALUS
Maire

A blue circular official stamp of the Commune de Saint-Etienne-le-Moine is placed over the signature of Pierre Lapalus.

M Aurélien JEANNEAU
Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lanneau', is written over a large 'X' mark.